

BARÈME DES HONORAIRES ORPI LAVERNHE IMMOBILIER

Honoraires de transaction TTC à la charge acquéreur

Montant TTC (TVA de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation les honoraires sont à la charge du vendeur, succession charge acquéreur

Prix de Vente	Tarif des honoraires pratiqués
Jusqu'à 50 000 €	3000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	7 % TTC
De 100 001 € à 500 000 €	6 % TTC
A partir de 500 001 €	5 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi Lavernhe Immobilier – SAS LAVERNHE Immobilier – 117 Boulevard du Président Wilson, 06160 JUAN LES PINS – Honoraires au 21/10/2024 annule et remplace le barème des honoraires précédent pour tous les mandats de vente signé après le 21/10/2024

SAS Lavernhe Immobilier au capital de 7 500 € / RCS Antibes n°442205829 titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 0605 2016 000 008 175 délivrée par la CCI de Nice-Côte-d'Azur – Centre administratif 147, Route de Grenoble 06200 Nice
Assurée en responsabilité civile par MMA, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 LE MANS CEDEX 9 pour le territoire français

www.immojuan.com

Médiateur : Orpi